

SAS WATERLOT & ASSOCIES
Gilles WATERLOT - Pascal ARRAS - Marc REGULA
Émilie GENON - Jérémie BIENAIME - Julien VANVEUREN
Céline DILLENSIGER & Marine BAUDRY
 Huissiers de Justice associés
 Eugénie DONVILLE, Huissier de Justice salarié
 36 rue de l'Hôpital Militaire - 59044 – LILLE CEDEX
 tél. 03-20-12-84-30 - fax. 03-20-54-05-14
www.huissiers-lille.com - etude@huissiers-lille.com



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT ET DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
LE VINGT-HUIT JANVIER**



À LA REQUÊTE DU

CREDIT LOGEMENT, société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 302 493 275, dont le siège est à PARIS, 50 boulevard de Sébastopol, agissant poursuites de son représentant légal y domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat **Maître Patrick DUPONT-THIEFFRY, DTW AVOCATS**, Avocat au Barreau de LILLE, y demeurant 40 rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE

Faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 06 janvier 2021.

Je soussigné **Jérémy BIENAIMÉ**, Huissier de justice associé, membre de la Société par Actions Simplifiée WATERLOT ET ASSOCIES ayant pour associés Gilles WATERLOT, Pascal DARRAS, Marc REGULA, Émilie GENON, Jérémy BIENAIME, Julien VANVEUREN, Céline DILLENSIGER et Marine BAUDRY, dont le siège est à LILLE (Nord – 59044 LILLE CEDEX), 36 rue de l'Hôpital Militaire.

Certifie m'être transporté ce jour à **MARQUILLIES 94 Allée des Peupliers**, à l'effet de procéder à la description de l'immeuble qui se dresse sur la parcelle cadastrée Section A Numéro 996,

Là où étant, accompagné du Cabinet AXIMO, chargé de procéder aux mesures légales et en présence du propriétaire, lequel, préalablement prévenu de ma visite, m'a permis de procéder à mes opérations de description.

Je constate ce qui suit avec toutes les précautions nécessaires et le respect des gestes « barrière » par les personnes qui m'accompagnent et moi-même,

Marquillies 94 allée des Peupliers



Extérieurs

Il s'agit d'une maison de lotissement située dans une impasse, dressée en maçonnerie de briques avec couverture tuiles.

Une partie jardin sur avant est défendue par un muret avec un portillon et deux doubles portails métalliques.

Il existe une allée avec dalles dont certaines sont manquantes.

Le garage bénéficie d'une porte d'accès extérieure manuelle.

Le jardin n'est pas entretenu et est particulièrement encombré.





En extérieur arrière, présence d'une terrasse avec sol dallage recouvert de mousses.
La partie jardin sur arrière n'est pas entretenue.
Il existe un cabanon, un barbecue.



VUE DES MAÇONNERIES ARRIÈRE



Intérieur

Rez-de-Chaussée

Entrée



- ↪ Sol carrelé.
- ↪ Murs tapissés.
- ↪ Plafond peint.

Cette pièce est éclairée par une fenêtre basculante avec double vitrage.

L'entrée est ouverte sur la pièce à vivre (salon-séjour).

Salon-séjour



- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs et plafond peints. Ensemble défraîchi.

Cette pièce est éclairée par deux doubles portes-fenêtres en double vitrage et une double fenêtre.

Présence d'une cheminée avec insert des convecteurs électriques.



Cuisine

Accès ouvert depuis la pièce à vivre.

Il existe un deuxième accès depuis l'entrée de l'immeuble et un accès extérieur.



↪ Sol carrelage avec quelques défauts.

↪ Murs et plafond : ensemble jauni, défraîchi. Il existe au plafond des auréoles suite à un dégât des eaux de la pièce d'eau en partie supérieure.



Présence d'un convecteur électrique.

Équipements :

- Des meubles hauts et bas anciens.
- Un évier un bac un égouttoir.

Une porte-fenêtre en double vitrage donne sur le jardin

Cellier

Accessible sans porte depuis la cuisine.



Dégagement

- ↳ Sol carrelage ancien.
- ↳ Murs et plafond sans finition.

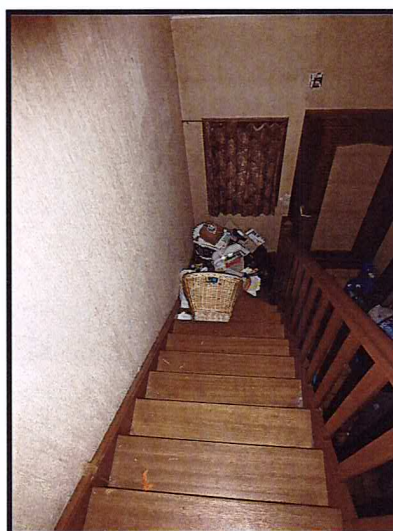
Ce dégagement est encombré, inaccessible.

Il permettait, initialement, l'accès au garage et aux wc du rez-de-chaussée. Ces pièces sont, de ce fait, non décrites.



Premier étage

L'escalier d'accès à l'étage prend effet au niveau de l'entrée de l'immeuble. Il s'agit d'un escalier bois avec rambarde.



La montée d'escalier présente des murs recouverts de tapisserie ancienne, un plafond peint.

L'escalier débouche sur un palier qui dessert l'ensemble des pièces de l'étage : trois chambres et deux pièces d'eau.

Palier

↳ Sol parquet.

↳ Murs tapissés.

↳ Plafond peint.

Présence d'un garde-corps.

Première chambre



- ↪ Sol parquet.
- ↪ Murs tapissés.
- ↪ Plafond recouvert de dalles de polystyrène

Cette pièce est éclairée par une double fenêtre en double vitrage avec persienne à sangle.

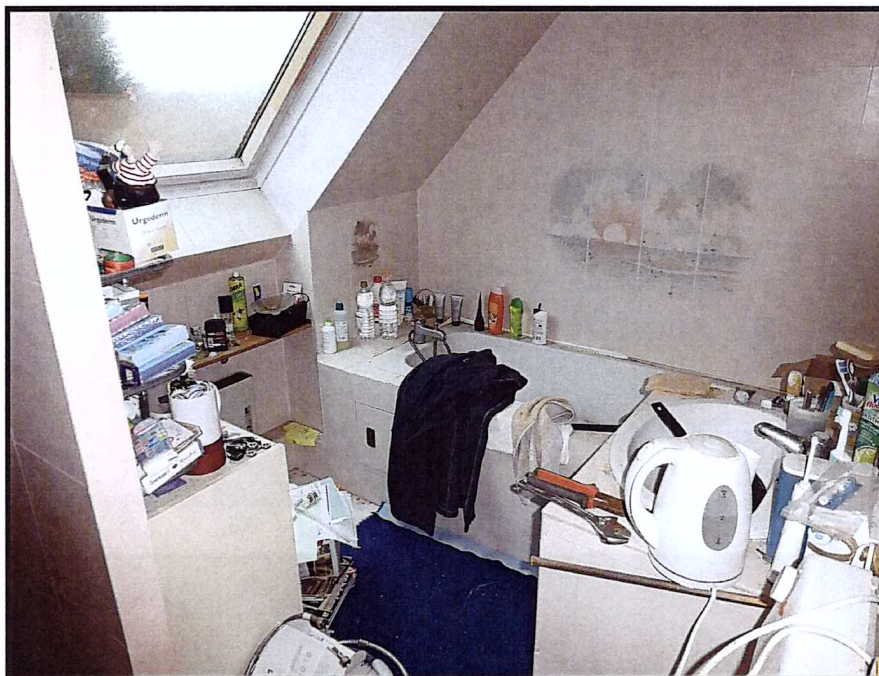
Présence de rangements sous les parties mansardées avec des ouvrants coulissants.

Deuxième chambre

↪ Décoration et équipements identiques à la première chambre.



Pièce d'eau - Salle de bains





- ↳ Sol carrelage.
- ↳ Murs carrelés et peints.
- ↳ Plafond peint.

Cette pièce est éclairée par des vitrages fixes et d'un velux avec double vitrage.

Équipements :

- Un lavabo monté sur meuble ancien.
- Une baignoire qui est encrassée.
- Un convecteur électrique.
- Un wc avec lunette, abattant, chasse d'eau dorsale.

Salle de douche



- ↪ Sol parquet.
- ↪ Murs carrelés et peints.
- ↪ Plafond peint.

Présence d'une trappe d'accès à la zone sous toiture.

Équipements :

- Une zone de douche.

Troisième chambre



- ↳ Sol parquet.
- ↳ Murs tapissés.
- ↳ Plafond peint sur fibre.

Cette pièce est éclairée par une double fenêtre avec double vitrage.

Présence d'une grande zone de rangement avec ouvrants coulissants, un radiateur électrique de type radiant.



Tout à l'égout

⇒ Cet immeuble est raccordé au réseau de tout à l'égout de la ville, selon déclaration du propriétaire.

OCCUPATION

↳ L'immeuble est actuellement occupé par la partie saisie.


DIAGNOSTICS – MESURES LEGALES

Le rapport a été dressé ce jour par le Cabinet AXIMO

L'immeuble est dans un état d'encombrement et de saleté généralisé.
Toutes réserves sont faites quant aux équipements et défauts non visibles et non repris dans le présent procès-verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit, étant précisé que les constatations ci-dessus reprises sont des constatations visuelles ou résultent de déclarations verbales qui m'ont été faites lors de mon intervention, et qu'il convient de se référer au cahier des conditions de vente qui sera ultérieurement dressé, pour connaître les droits ou contraintes attachés à l'immeuble.

COÛT : QUATRE CENT QUATRE VINGT-UN EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTIMES TTC

DROITS FIXES (A.444-3)	219,16	Jérémie BIENAME 
MAJORATION DUREE	74,40	
FRAIS DE DÉPLACEMENT (A. 444-48)	7,67	
TOTAL HT	301,23	
TVA 20,00 %	60,25	
TOTAL	361,48	
DILIGENCES (Art.L444-1) HT	100,00	
TVA 20 %	20,00	
TOTAL TTC	481,48	

36 rue de l'Hôpital Militaire – 59044 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 12 84 30 - télécopie : 03 20 54 05 14
✉ : etude@huissiers-lille.com